

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Sollicitation du département pour l'octroi d'une subvention pour des travaux
d'assainissement collectif sur la commune de Quéménéven**

Des travaux d'assainissement collectif vont être engagés sur le hameau de Kergoat sur la commune de Quéménéven. Ils sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 25 % par le Département, la sollicitation ainsi que le début de l'opération devant intervenir avant la fin de l'année.

Les derniers diagnostics menés sur le hameau de Kergoat, commune de Quéménéven, ont montré que les installations d'assainissement individuel de ce secteur sont défectueuses et doivent être réhabilitées. Malheureusement, soit par manque de surface, soit en lien avec les caractéristiques pédologiques des terrains, la solution de l'assainissement individuel n'est pas satisfaisante.

Dès lors, la possibilité d'installer une mini-station compacte pour le hameau a été étudiée par la commune mais n'est pas non plus envisageable car le sol ne présente pas les aptitudes nécessaires à l'infiltration (présence de la nappe à faible profondeur) et aucun rejet direct au cours d'eau n'est possible.

La mise en œuvre d'un assainissement collectif permettrait le raccordement du hameau à la station d'épuration de Quéménéven et garantirait l'épuration des eaux usées pour l'ensemble des maisons.

Le montant de l'opération est estimé à 800 k€ HT auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre pour un montant de 56 K€ HT.

Le Département est susceptible d'attribuer une subvention bonifiée au titre des communes prioritaires (25% au lieu de 15%) si l'opération est engagée avant la fin d'année.

C'est pourquoi il est proposé de démarrer les études de maîtrise d'œuvre pour demander la subvention du Département et de mener les travaux dans un planning d'exécution qui sera compatible avec le calendrier budgétaire de la Régie Pays Glazik-Quéménéven (sur 2019 et 2020).

Le plan de financement prévisionnel s'établit alors comme suit :

	QBO	CD 29	Total (€ HT)
Maîtrise d'œuvre	600 000	200 000	800 000
Marché de travaux	42 000	14 000	56 000
	642 000	214 000	856 000
	75 %	25 %	100 %

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à solliciter les financements correspondants.